



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

onisep

MON ORIENTATION  
EN LIGNE

## FLASH INFO

MON ORIENTATION  
EN LIGNE

n° 5 - octobre 2023



### Publications

#### → Nouvelles publications



Collection « Parcours » : *Travailler auprès des animaux.*

Collection « Parcours » : *Les métiers du bâtiment et des travaux publics.*

Collection « Handi + » : *[Des études supérieures à l'emploi.](#)*

#### → Site Onisep

- La rubrique « Équipes éducatives » n'existe plus : retrouvez les ressources à destination des équipes éducatives sur le site [Avenir\(s\)](#).

- Le site « Secondes-Premières 2022/2023 » n'existe plus : rendez-vous dorénavant dans le module « [Lycée](#) » du site Avenir(s).

### Collège / Lycée

#### → Dossier de presse de rentrée

Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a tenu la conférence de presse de la rentrée scolaire le lundi 28 août 2023, durant laquelle il a présenté ses priorités : « Élever le niveau des élèves, asseoir les droits et devoirs à l'école et faire de l'école un lieu d'émancipation. »

À lire : le [dossier de presse](#) en ligne sur le site du ministère.

#### → Calendrier des examens 2024

Les épreuves écrites du DNB (diplôme national du brevet) auront lieu du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2024. Dès la session 2024, les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique se tiendront du 19 au 21 juin 2024.

Le calendrier des épreuves de la session 2024 des baccalauréats, du DNB, du CAP, du brevet de technicien et le calendrier de la procédure Parcoursup sont en ligne sur le site du ministère : [calendrier des épreuves de la session 2024](#).

#### → Plan interministériel de lutte contre le harcèlement

Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement a été présenté mercredi 27 septembre 2023.

Plusieurs mesures sont renforcées et certaines dispositions sont amplifiées à l'école, mais aussi dans les domaines du sport, du numérique, de la sécurité (police-gendarmerie), de la justice et de la santé.

À lire : l'[article](#) en ligne sur le site du gouvernement.

### → La réforme du lycée général et technologique

Un rapport sur la réforme du lycée général et technologique de l'IGÉSR (Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) a été publié le 29 août 2023.

Dans ce bilan, la mission IGÉSR souligne notamment que la réforme a connu une « multitude de changements qui, vus du terrain, ont donné l'apparence d'un pilotage parfois défaillant, voire contradictoire ».

Elle constate également que « la communauté éducative ne porte pas de vision partagée, même a minima, de la réforme ».

Le rapport émet également des recommandations qui portent sur l'organisation de l'année de terminale, la vie lycéenne et le positionnement des acteurs.

À lire : le [rapport](#) en ligne sur le site du ministère.

### → L'investissement et le sentiment de confiance chez les élèves : disparités filles/garçons

Une enquête de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), menée à la rentrée 2022 auprès des élèves de 6<sup>e</sup>, de 2<sup>de</sup> et de 1<sup>re</sup> année de CAP, fait apparaître qu'en 2<sup>de</sup> comme en CAP, les filles consacrent plus de temps que les garçons à leur travail scolaire à la maison (pas de différence en 6<sup>e</sup>).

Par ailleurs, les filles se révèlent moins confiantes en elles que les garçons face aux évaluations, notamment en mathématiques. De manière générale, le sentiment de confiance en soi est plus prononcé chez les garçons, avec des nuances selon les populations concernées.

Si l'on s'intéresse aux choix des enseignements de spécialité des filles, comparés à ceux des garçons, les différences les plus importantes concernent : les mathématiques (49,5 % des filles contre 68,7 % des garçons), les langues, littérature et cultures étrangères ou régionales (32,8 % des filles contre 14,3 % des garçons) et humanités, littérature et philosophie (22,7 % des filles contre 6,4 % des garçons).

Enfin, les filles envisagent plus souvent une poursuite d'études que les garçons.

À lire : la [Note de la DEPP n° 23.24](#) de juin 2023.

### → L'indice de position sociale (IPS) des collèges

L'IPS (indice de position sociale) permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre collèges, ainsi qu'à l'intérieur d'entre eux. De fortes différences sont constatées. Par ailleurs, les performances au DNB (diplôme national du brevet) et les IPS sont très corrélés. Cependant, lorsque l'on contrôle le niveau scolaire initial à l'entrée au collège ainsi que l'IPS, certains collèges parviennent à mieux réussir que d'autres au DNB.

À lire : la [Note d'information n° 23.16](#) de mars 2023.

### → Une mesure de l'éloignement des lycées

La DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère chargé de l'Éducation nationale publie l'indice d'éloignement des lycées qui tient compte, pour un établissement donné, de multiples dimensions : du lieu de résidence des élèves qu'il scolarise, de l'offre d'enseignement et des équipements alentour.

Les lycées les moins éloignés se concentrent dans les grandes agglomérations, tandis que les plus éloignés se situent dans la diagonale allant des Ardennes aux Landes et en zone de montagne ou insulaire.

Dans les lycées les plus éloignés, le niveau social des élèves est plus faible qu'en moyenne et moins diversifié.

À lire : la [Note de la DEPP n° 23.19](#) d'avril 2023.

### → La DEPP lance le RERS interactif

Sur l'application RERS (Repères et références statistiques) interactif, retrouvez toutes les données publiées chaque année par la DEPP, actualisées en continu et accessibles en quelques clics. L'application, qui est actuellement en phase de test, a été lancée officiellement fin août 2023, à l'occasion de la publication de la nouvelle édition de RERS 2023. Vous pouvez accéder à la version interactive sur <https://rers.depp.education.fr/>.

## → **Confiance en soi et choix d'orientation sur Parcoursup : enseignements d'une intervention randomisée**

Cette note de l'IPP (Institut des politiques publiques) met en lumière le rôle joué par la confiance en soi dans les choix d'orientation des élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur. À l'aide d'une enquête réalisée en 2021 auprès de plus de 2 000 élèves de terminale, elle mesure leur niveau de confiance en soi. Parmi les meilleurs élèves, les filles et les élèves d'origine sociale défavorisée ont nettement moins confiance en eux que les garçons et les élèves d'origine sociale favorisée.

À lire : la [Note de l'IPP n° 93](#) de juillet 2023.

## → **« Parcoursup : l'urgence à gagner la confiance des lycéens et des étudiants »**

Un rapport d'information sénatorial, publié le 28 juin 2023, dresse un bilan sur le fonctionnement de Parcoursup. « Dans la continuité des travaux qu'il a déjà menés sur le sujet, le rapporteur, Jacques Groperrin (Doubs, LR), constate que si de réelles améliorations ont été progressivement apportées sur le plan technique et informationnel, paradoxalement, l'appréciation des usagers de la plate-forme suit une tendance inverse. Dans le débat public, c'est en effet une anxiété croissante et un sentiment de manque de clarté, de rapidité, d'équité et de transparence qui prédominent. Afin de poursuivre l'amélioration de Parcoursup et surtout de gagner la confiance de ses usagers, le rapporteur formule huit recommandations. »

À lire : la [synthèse du rapport d'information n° 793](#) de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

## **Enseignement supérieur**

### → **Conférence de presse de la rentrée étudiante**

À l'occasion de la conférence de presse de la rentrée étudiante 2023, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, revient sur les actions menées comme l'accompagnement des étudiants, l'orientation, le financement pour la recherche, et présente les grandes orientations de l'année à venir. L'accompagnement à l'orientation constituera pour la session 2024 une priorité ministérielle articulée avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

La ministre souhaite également « améliorer la transparence de l'offre de formation supérieure » en créant notamment un nouveau label de qualité.

Sylvie Retailleau fait aussi le point sur la plateforme *Mon Master*. Le ministère estime que le premier bilan est positif et travaille sur l'amélioration de l'ergonomie de la plateforme et la mise en place d'une phase complémentaire.

Par ailleurs, afin de structurer le continuum orientation, formation, insertion, le ministère a lancé le projet Inersup en mai 2022, dans la continuité du projet Inerjeunes. Cette plateforme complémentaire Inersup vise à mesurer l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur. Les données disponibles sur les plateformes Inerjeunes et Inersup seront également affichées sur Parcoursup et *Mon Master*.

À lire : le [dossier de presse](#) en ligne sur le site du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

### → **Enseignement supérieur privé**

Dans un rapport présenté le 19 juillet 2023, Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur aborde trois grands thèmes dont l'enseignement supérieur privé. Elle précise que des clarifications sont nécessaires pour sécuriser les parcours et émet plusieurs recommandations, par exemple rendre plus lisible les informations relatives aux titres et diplômes délivrés.

À lire : le [dossier de présentation](#) du rapport de la médiatrice.

Dans le même temps, une mission d'information de l'Assemblée nationale va étudier le financement public des écoles privées sous contrat.

À consulter : le [site](#) de l'Assemblée nationale.

### → Où va l'enseignement supérieur ?

Ce double numéro de la revue Diversité de l'IFE (Institut français de l'éducation) « propose d'expliciter et d'analyser les transformations que traverse l'enseignement supérieur (parties 1 et 2) et leurs impacts sur les formations telles qu'elles se déploient (partie 3) comme sur les parcours des étudiants (partie 4) ».

À lire : le [volume 1](#) et le [volume 2](#) en ligne sur le site de la revue Diversité.

### → Les effectifs en apprentissage dans l'enseignement supérieur

D'après une note de la DEPP publiée en juillet 2023, la croissance des effectifs en apprentissage dans l'enseignement supérieur s'est poursuivie en 2022 (+ 20,1 %). Cette hausse est consécutive à celle de 2021 (+ 48,3 %) ; elle concerne plus particulièrement les niveaux 7 et 8 (master et doctorat, + 25,3 %) et le niveau 6 (licence, + 24,6 % spécifiquement pour les certifications professionnelles du ministère chargé du Travail, des chambres de métiers, de la santé). Au niveau 5 (bac+ 2), la hausse est de 12,8 %.

À noter : après une classe de 3<sup>e</sup>, moins d'un élève sur quinze s'oriente vers une formation professionnelle sous apprentissage. L'orientation vers la seconde générale ou technologique absorbe 62,7 % des sortants de classe de 3<sup>e</sup> et 27,5 % d'entre eux se dirigent vers une formation professionnelle sous statut scolaire.

À lire : la [Note de la DEPP n° 23.35](#) de juillet 2023.

### → Baisse des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur

Selon une note flash du SIES (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) publiée en juillet 2023, l'effectif étudiant a baissé de 1,5 % en 2022-2023, après 14 années de hausses consécutives en lien avec la démographie mais aussi un taux de réussite exceptionnel à la session 2020 du bac. Cela se traduit par une baisse de 44 000 étudiants environ, impactant les formations de manière variable (- 9,6 % pour les STS à temps plein, - 3,4 % pour l'université dont - 6,8 % pour les IUT). Dans le même temps, les effectifs augmentent dans l'enseignement privé (+ 3,3 %, contre - 3,1 % dans le public).

La majorité des académies est concernée, excepté Mayotte, Versailles et Paris.

À lire : la [Note flash du SIES n° 12](#) de juillet 2023.

## Créations et abrogations de diplômes

- Le [BTS Contrôle des rayonnements ionisants et applications techniques de protection](#) est abrogé.

- Le [CAP fabrication industrielle des céramiques](#) est abrogé (dernière session 2024).

- Un [décret](#) remplace l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation », à compter de la session d'examen 2025. Un [arrêté](#) relatif à cette modification est également publié.

## Médical / santé

### → Un nouvel accès en IFSI pour les aides-soignants en emploi

Un nouveau dispositif pour les aides-soignants/aides-soignantes est expérimenté, il permet l'accès en 2<sup>e</sup> année d'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers). Les aides-soignants/aides-soignantes disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein sur la période des 5 dernières années et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent intégrer directement la 2<sup>e</sup> année de formation d'infirmier à condition d'avoir validé un « parcours spécifique de formation » de 3 mois.

Pour être éligibles au « parcours spécifique de formation », les aides-soignants/aides-soignantes doivent se porter volontaires et être retenus par leur employeur à cette fin. Ils doivent en outre s'être acquittés des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation.

### → Le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière

Le répertoire des métiers de la FPH (fonction publique hospitalière) édité par le ministère chargé de la Santé fait peau neuve.

Il est désormais accessible : [Le répertoire des métiers de la FPH](#)

### → Médecine générale : allongement de la durée d'études

Dix années d'études sont désormais nécessaires pour devenir médecin généraliste (contre 9 auparavant). La nouvelle maquette de formation du DES (diplôme d'études spécialisées) de médecine générale est parue (arrêté du 3 août 2023). Cette année supplémentaire, effectuée principalement en stage ambulatoire avec une incitation à privilégier les zones sous-denses, est rentrée en vigueur à la rentrée 2023 (les étudiants concernés entreront ainsi en 4<sup>e</sup> année à la rentrée 2026). Les concertations visant une application réussie de cette réforme se poursuivent.  
À lire : le [communiqué de presse](#) du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

### → Une 6<sup>e</sup> année pour les études de maïeutique

La loi visant à faire évoluer la formation de maïeuticien/sage-femme est promulguée au [Journal officiel](#). Elle acte la création d'un 3<sup>e</sup> cycle d'une durée d'un an (donc une 6<sup>e</sup> année de formation). Elle s'applique aux étudiants/étudiantes qui débute la deuxième année du premier cycle des études de maïeutique après le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Si la date de mise en œuvre est actée par la loi, les textes d'application restent à paraître. *Plus d'informations dans un prochain Flash Info.*

## Handicap / Inclusion

### → AESH et CDI

La loi du 16 décembre 2022 visant à lutter contre la précarité des AESH (accompagnants et accompagnantes d'élèves en situation de handicap) et des AED (assistants et assistantes d'éducation) leur permettra d'être recrutés en CDI après un seul CDD de trois ans.

En application de la loi, le [décret n°2023-597](#) est paru en date du 13 juillet 2023. Cette mesure entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

D'autres mesures, en lien notamment avec la revalorisation de ces personnels (changement de la grille indiciaire, création d'une nouvelle indemnité de fonction...), sont également mises en place dès septembre ou le seront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par ailleurs, un métier d'accompagnant à la réussite éducative est créé. Le cadre d'emploi des AESH serait ainsi regroupé avec celui des AED pour créer ce nouveau métier. *Plus d'informations dans un prochain Flash Info.*

## Décrochage

### → Journée défense et citoyenneté 2022

Plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture. En 2022, 11,2 % des jeunes participants à la JDC (Journée défense et citoyenneté) rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Près de la moitié d'entre eux peut être considérée en situation d'illettrisme. Par ailleurs, plus d'un jeune sur dix a une maîtrise fragile de la lecture. Enfin, plus des trois quarts des lecteurs sont efficaces.

À lire : la [Note d'information n° 23.22](#) de juin 2023.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info  
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.  
Pour plus d'informations : [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr).

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel.